

PROGRAMME

Lundi 11 juillet 2010

- + Inscription de 9h à 18h 30
- + Grutage de 9h à 17h 30
- + Jauge : 9h 00 à 12h 00 14h 00 à 16h 00 par le Jury

Mardi 12 juillet 2010

- + Inscription de 9h à 18h 30
- + Mise à l'eau de 9h à 17h 30
- + Jauge : 9h 00 à 12h 00 14h 00 à 16h 00 par le Jury
- + Pot d'accueil à 19h 00

Mercredi 14 juillet 2010

- + Inscription de 9h 00 à 10h 00
- + Briefing à 10h 15
- + Mise à disposition sur l'eau à 11h 00 (2 ou 3 courses)
- + Dernier signal d'attention : 18h 00

Jeudi 15 juillet 2010

- + Briefing à 10h 15
- + Mise à disposition sur l'eau à 11h 00 (2 ou 3 courses)
- + Dernier signal d'attention : 16h 30
- + Repas coureur à 19h 30

Vendredi 16 juillet 2010

- + Briefing à 10h 15
- + Mise à disposition sur l'eau à 11h 00 (2 ou 3 courses)
- + Dernier signal d'attention : 18h 00

Samedi 17 juillet 2010

- + Briefing à 10h 15
- + Mise à disposition sur l'eau à 11h 00 (2 ou 3 courses)
- + Dernier signal d'attention : 15h 30
- + Grutage de 16h 30 à 17h 30
- + Remise des prix à 17h 00

Dimanche 18 juillet 2010

- + Grutage de 9h à 17h 30

Lundi 19 juillet 2010

- + Grutage de 9h à 17h 30

**INSTRUCTIONS DE COURSE****NATIONAL FUN 2010**

Du 12 au 18 juillet 2010
Au Yacht Club de Saint Cyprien (66)

Préambule (Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course type)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux, de classe
- 1.4. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur la baie vitrée du Yacht Club

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Yacht Club
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant : 14
- 5.2. Le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu à 11h 00
- 5.3. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4. Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h 30

6. **PAVILLONS DE CLASSE** : Les pavillons de classe seront : **FUN**

7. ZONES DE COURSE :

L'emplacement des zones de course est précisé en **Annexe « Zones de Course »**.

8. LES PARCOURS

- 8.1.** Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2.** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

- 9.1.** Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes : **cylindrique ORANGE.**
- 9.2.** Les marques de changement de parcours sont les suivantes : **Cylindrique BLANCHE**
- 9.3.** Les marques de départ sont les suivantes : **cylindrique JAUNE**
- 9.4.** Les marques d'arrivée sont les suivantes : **cylindrique JAUNE.**
- 9.5.** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. LE DEPART

- 10.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque, à l'extrémité bâbord.
- 10.2.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1.** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 11.2.** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1.** L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 13.1.1.** La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 14.1.** Les temps cibles et les temps limites sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour la marque 1
FUN	1h 30	60 min	45 min

- a.** Temps cible précisé ci-dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.
- b.** Temps limite du premier bateau pour finir précisé ci-dessus.
- c.** Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.
- 14.2.** Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1.** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au Yacht Club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 15.2.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

- 15.3.** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au Yacht Club Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 15.4.** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 15.5.** Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 15.6.** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :
- Départ : bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs,
- Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).
Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 15.7.** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.
- 15.8.** Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 16. CLASSEMENT**
- 16.1.** 2 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 16.2. Courses retirées**
- a. Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
 - b. Quand 10 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17. REGLES DE SECURITE**
- 17.1.** Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place suivant les modalités décrites ci-après :
- Un émargement sera mis en place à l'entrée du Club Nautique
- Au départ environ une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement de la journée.
 - A chaque retour et départ suivant instruction du comité de course.
 - Au retour jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- Les absences d'émargement au départ et à l'arrivée seront soumises au comité de Protestation. Les pénalités, conformément à l'article 16.5 des Instructions de Course pourraient être plus légères qu'une disqualification.
- 17.2.** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.3. Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 18. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**
- 18.1.** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- 18.2.** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.
- 19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 19.1.** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du

comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. BATEAUX OFFICIELS : Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon du Yacht Club

21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

21.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.2. Les bateaux accompagnateurs seront identifiés comme suit : USIP

21.3. La charte des entraîneurs s'appliquera.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

23. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

24. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

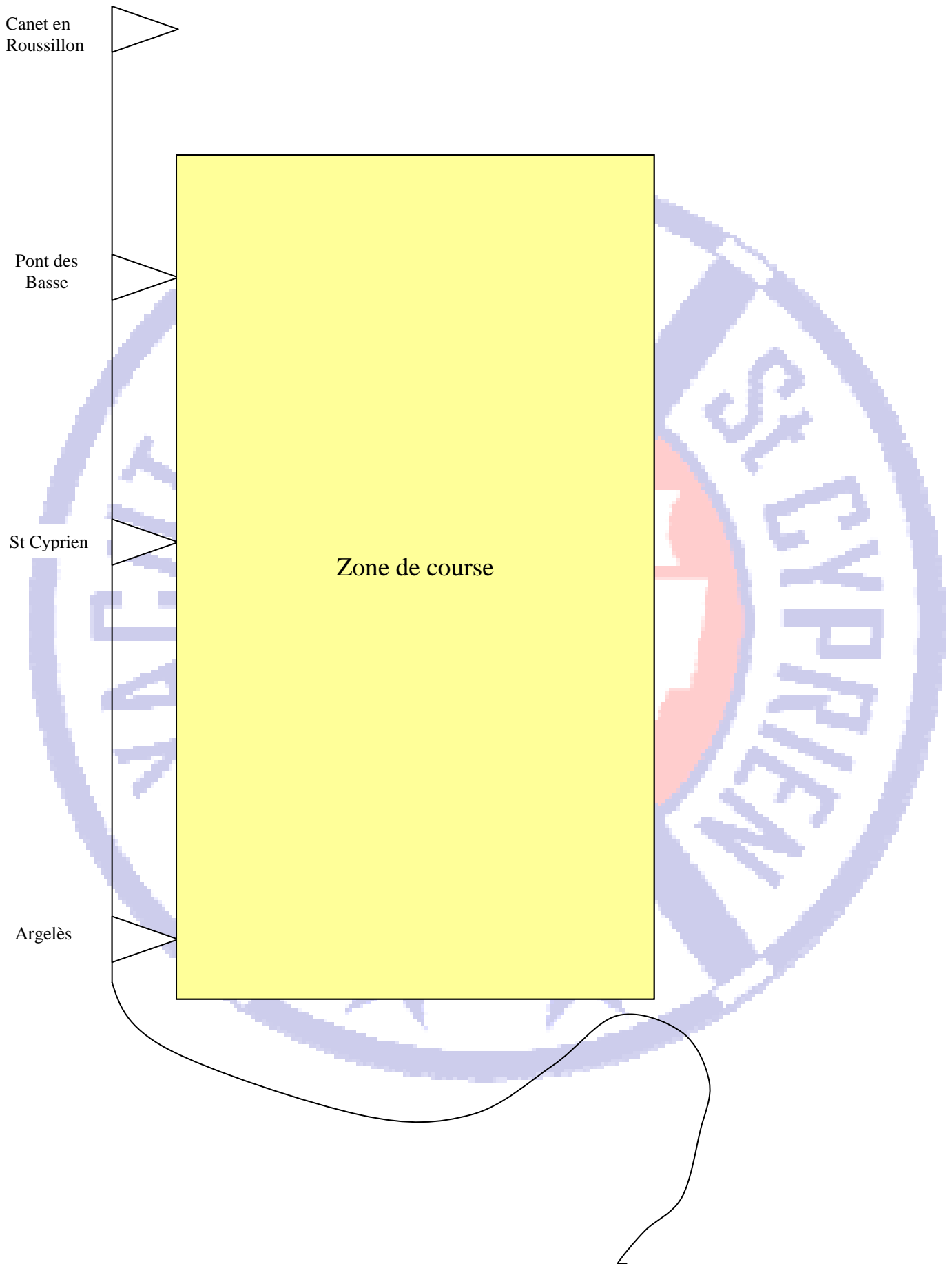
Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Sébastien CASSAGNE

Président du Jury : Michel VILAET

Juges : Yvon SALVADOR

Nicolas COMPTA

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Yacht Club de Saint Cyprien
Quai Arthur Rimbaud
66750 Saint Cyprien
France

Contacts :
Robert CALVEZ : 06 03 73 03 73
Judith DE MONT : 06 98 13 32 77
Permanence le Samedi matin de 11h à 12h. Tel: 04 68 21 04 25
email: YC-SC-CYP@wanadoo.fr

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

